

Quand les relations italo-suisse allaient mal

Les documents diplomatiques des années 1890-1903 révèlent une Suisse ouverte au monde, mais aux prises avec ses voisins.

Le quatrième volume des «Documents diplomatiques suisses» vient de paraître. Il couvre les années 1890-1903, période centrale de l'espèce d'âge d'or que connut notre diplomatie à la fin du siècle dernier et au début de celui-ci avant que les peurs semées par la Première Guerre mondiale et la victoire du bolchevisme en Russie ne poussent nos dirigeants à la contraction, au repli ou à la fermeture au monde.

En 1890, Numa Droz domine encore le Département des affaires étrangères de sa forte personnalité, avec, pour l'épauler, le faible renfort de sept ambassadeurs seulement en poste Berlin, Vienne, Paris, Londres, Rome, Washington et Buenos Aires! Il vient de régler un contentieux avec l'Allemagne à propos des réfugiés politiques et est en train de résoudre le conflit douanier qui oppose Berne et Paris. C'est l'époque où la Suisse doit non seulement trouver une juste place

dans les délicats équilibres européens où la diplomatie secrète tient lieu de règle quasi incontournable, mais aussi se frotter à une planète secouée par les appétits impérialistes de ce qu'on appelait les «puissances» et par les premiers soubresauts de la mondialisation de l'économie et des rapports internationaux. Nos diplomates doivent ainsi suivre l'évolution de la mainmise coloniale européenne sur l'Afrique et une partie de l'Asie, s'intéresser à l'émergence de l'Amérique latine, prendre acte de l'irruption du Japon parmi les Etats qui comptent au niveau mondial.

Les relations avec nos proches voisins n'ont pas la linéarité que nous leur connaissons aujourd'hui. Si l'assassinat à Genève, en septembre 1898, d'Elisabeth, impératrice d'Autriche, n'entraîne pas de crise majeure avec Vienne, il n'en va pas de même avec l'Italie dont le roi et le gouvernement se supportent pas l'agitation des

Italiens réfugiés en Suisse. Sommé de limiter la liberté de la presse anarchiste, le Conseil fédéral s'y refuse et se trouve, en 1902, en situation de rupture de facto des relations diplomatiques avec Rome! En plein désarroi, le chef du DFAE demande à notre ambassadeur à Paris de se renseigner discrètement sur la marche à suivre dans ces cas-là...

Cette époque est marquée par une forte accélération de la codification du droit international, par l'émergence de problématiques comme le désarmement et le droit d'arbitrage ou la protection des ouvriers pour ne citer que les plus importantes. A parcourir ces documents, on pénètre dans le vif de ce qui représente les fondements de nos sociétés contemporaines.

GÉRARD DELALOYE

▷ «DOCUMENTS DIPLOMATIQUES SUISSES». Vol. 4.(1890-1903). Sous la direction d'Yves Collart. Benteli Verlag Berne. 1028 pages. 150 francs.